

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH DU LUNDI 12 JANVIER 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

## Présents :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Emilie ERISMANN, Myriam TOLLINI/SUTTER, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER**

## Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Bernard GANSER** à Christian SUTTER - **Pierre Paul KIENTZ** à Francis BOCHENEK - **Christian SCHIRLIN** à Benoît GOEPFERT - **Régine DOLLE** à Véronique GEHIN - **Anne-Catherine SCHOENIG** à Danielle BUHLER -

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur Christian SUTTER ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au public toujours fidèle.

---oOo---

## **Ordre du jour**

- 1) Gendarmerie
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014
- 3) Souscription de prêts
- 4) Autorisation d'occupation temporaire : renouvellement de contrat
- 5) Communauté de communes du secteur d'Illfurth : modification des statuts
- 6) Révision du PLU intercommunal
- 7) Divers

Avant de débiter ce conseil municipal, le maire revient sur les évènements tragiques de ces derniers jours avec le message ci-après.

« Les assassinats de journalistes, de policiers, de juifs ont ébranlé les fondements de notre

« République en touchant ce qu'elle a de plus sacré la liberté.

« Il est réconfortant de constater que face à la haine, à la barbarie, aux tentatives de division et de

« stigmatisation, le message véhiculé massivement dimanche par nos concitoyens a été celui de la

« paix et de l'unité autour de notre démocratie et de ses valeurs »

Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire des victimes et en soutien à leurs familles et à leurs proches.

---oOo---

## **1) GENDARMERIE**

Monsieur Pierre-Yves LE MASSON, lieutenant à la brigade de gendarmerie de Dannemarie et Monsieur Gabriel ZYTVOGEL, adjudant-chef à la brigade d'Illfurth ont été invités à la présente séance, à la demande des conseillers.

Le maire les remercie de leur présence et leur passe la parole.

La brigade d'Illfurth et la brigade de Dannemarie se sont regroupées en communauté de brigade (COB) en 2003, avec un effectif de 20 personnes dont 12 pour Dannemarie et 8 pour Illfurth.

Pour le secteur d'Illfurth, l'accueil administratif se fait le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi par la brigade d'Illfurth et le mardi le jeudi et le dimanche par celle de Dannemarie.

Les gendarmes se déplacent sur 42 communes qui représentent 25 000 habitants, soit 1 gendarme pour 1250 habitants.

Suite aux nombreux vols dans le secteur d'Illfurth, quelques conseils sont donnés :

- Surveiller, être vigilant,
- Signaler de suite tous faits suspects, ne pas attendre le lendemain.

Un dispositif de participation citoyenne « voisins et solidaires » existe. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude de vigilance et à informer la gendarmerie de tout fait particulier.

Ce procédé peut être mis en place dans toute la commune ou par quartier.

Ce dispositif est strictement encadré par la gendarmerie.

---oOo---

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

### 3) SOUSCRIPTION DE PRETS

#### a) Ligne de trésorerie : renouvellement

La ligne de trésorerie de 500 000 € arrive à échéance le 16 février prochain. La caisse d'épargne a fait une offre de renouvellement aux conditions suivantes :

Montant 500 000 € - taux EONIA + marge de 1.80 % (EONIA du 5/1/2015 : -0.08%) soit un taux indicatif de 1.80 % et une commission d'engagement de 0.15 % soit 750 €.

#### Délibération : Ouverture d'une ligne de trésorerie

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2015

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie

**Après** en avoir délibéré

#### **Le conseil municipal**

**Pour** 23

**Contre** 0

**Abstention** 0

**DÉCIDE** le renouvellement de sa ligne de trésorerie de 500 000 € (cinq cent mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne

**Prend** note des conditions, à savoir

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.80 % (EONIA au 5.1.15 : -0.08 %)

Paieement des intérêts : chaque trimestre civil

Pas de frais de dossier

Commission d'engagement 0.15 % soit 750 €, payable en une seule fois

**AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir

----

## **b) Réalisation d'un emprunt de 490 000 €**

Lors du dernier conseil du 15 décembre 2014, il avait été décidé la réalisation d'un emprunt de 576 000 € pour financer l'acquisition foncière du local commercial « Superette ». Après discussion, vu que le montant de la taxe sur la valeur ajoutée va nous être remboursé, le maire propose de réaliser un emprunt de 490 000 € et de financer le reste par un prêt relais, qui sera remboursé lors du versement de fonds de compensation de la TVA.

### **Délibération : Réalisation d'un emprunt de 490 000 €**

**Vu** sa délibération du 15 décembre 2014 décidant de financer l'acquisition de locaux commerciaux par la réalisation d'un emprunt de 576 000 €

**Après** avoir entendu les explications de monsieur le maire

**Après** en avoir délibéré

#### **Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**PREND** acte de l'offre de la Caisse d'Epargne  
pour un montant de 490 000 € (quatre cent quatre vingt dix mille euros)  
sur une durée de 25 ans  
au taux fixe de 2.44 %  
avec échéances trimestrielles constantes  
frais de commission : 0.10 % soit 490 €

**AUTORISE** le maire à signer le contrat correspondant

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à créer ou à mettre en recouvrement, en cas de besoins, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités

**IMPUTE** cette recette à l'article 1641 du budget annexe « Commerce alimentaire » de 2015

**ANNULE** l'autorisation du 15 décembre 2014, concernant la réalisation de l'emprunt de 576 000 €

### c) Réalisation d'un emprunt relais de 90 000 €

#### Délibération : Réalisation d'un prêt relais de 90 000 €

Vu sa délibération du 15 décembre 2014 chargeant le maire de négocier un prêt relais, permettant de financer le montant de la taxe sur la valeur ajoutée, qui nous sera remboursé dans un délai de deux ans, et concernant l'acquisition du local commercial alimentaire

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

#### **Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**PREND** acte de l'offre de la Caisse d'Epargne  
pour un montant de 90 000 € (quatre vingt dix mille euros)  
sur une durée de 2 ans  
au taux révisable : taux indexé Euribor 3 mois + 0.98 % (soit à ce jour de 0.08 % + 0.98 % = 1.06 %)  
remboursement du capital : In fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes sans aucune pénalité.  
Commission et frais : 200 €

**AUTORISE** le maire à signer le contrat correspondant

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à créer ou à mettre en recouvrement, en cas de besoins, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités

**IMPUTE** cette recette à l'article 1678 du budget annexe « Commerce alimentaire » de 2015

---oOo---

### 4) Point sur l'avancement du local commercial

L'accord a été donné le 29 décembre dernier à CARREFOUR PROXIMITE afin d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur.

Accord également a été donné pour la pose des enseignes.

La commission d'accessibilité s'est réunie aujourd'hui.

Le maire informe que l'acquisition ne se fera que fin mars et que Carrefour crée trois emplois.

Il précise que le syndic a été nommé pour 18 mois, qu'il y a un syndic pour les commerces et un autre pour les logements. Les charges de syndic peuvent être refacturées.

## **5) Autorisation d'occupation temporaire : renouvellement de contrat**

Le 18 février 2002, la commune a consenti, par une convention, à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper un emplacement, rue de Spechbach section 2, n° 27 et 28, afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures (antenne relais).

En 2012, BOUYGUES TELECOM a transféré le tout à France Pylônes Services aujourd'hui dénommé FPS TOWERS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet organisme ne répond plus aux normes de conformité.

Afin que la commune, propriétaire et le locataire soient en conformité avec la législation, nous devons reprendre une délibération et approuver la nouvelle convention.

Le maire précise que la législation en vigueur prévoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la mise en place, sur simple demande, d'un contrôle gratuit et indépendant relatif au dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques.

### **Délibération : Autorisation d'occupation temporaire**

**Vu** la délibération du 10 décembre 2001 approuvant l'installation d'un relais de téléphonie par la société BOUYGUES TELECOM et la convention s'y rapportant

**Vu** le transfert par BOUYGUES TELECOM des infrastructures et de la convention à France Pylônes Services, dénommé aujourd'hui FPS TOWERS

**Après délibération**

#### **Le conseil municipal**

<b>POUR</b>	<b>23</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la société FPS TOWERS et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Mise à disposition d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, section 2 n° 27 et 28
- FPS TOWERS versera une redevance annuelle de 3 705.24 € (trois mille sept cent cinq euros vingt quatre)
- Indexation de la redevance sur la base de l'indice du coût de la construction du 2<sup>ème</sup> trimestre (CC T2).
- Durée de la convention : 15 ans.

---oOo---

## **6) Communauté de communes du secteur d'Ilfurth : modification des statuts**

La communauté de communes de DANNEMARIE demande la mise à disposition de l'archiviste à la CCSI.

### **Délibération : Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes**

Le maire indique que le conseil de la communauté de communes, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a décidé de modifier ses statuts afin de permettre à l'archiviste intercommunale d'intervenir auprès des collectivités extérieures.

Pour ce faire, conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, il est proposé la modification des statuts par j'ajout de l'article suivant :

#### **ARTICLE 7 - PRESTATION DE SERVICES**

La communauté de communes est habilitée à réaliser des prestations de services en matière d'archivage au profit de communes, établissements publics et de toutes autres collectivités extérieures à son périmètre.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5122-17

Vu la délibération du conseil de communauté du 18 décembre 2014 portant modification des statuts communautaires

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

Approuve la modification des statuts de la communauté de communes par l'ajout de l'article suivant

#### **ARTICLE 7 - PRESTATION DE SERVICES**

La communauté de communes est habilitée à réaliser des prestations de services en matière d'archivage au profit de communes, établissements publics et de toutes autres collectivités extérieures à son périmètre.

---oOo---

## 7) REVISION DU PLU intercommunal

Chaque conseiller a été destinataire du courrier de la CCSI concernant la révision du plan local d'urbanisme intercommunal.

La révision du PLU I est un engagement sur les 10 – 15 ans à venir.

Les objectifs et souhaits communaux retenus :

- Conserver le statut de bourg centre
- Densifier l'existant surtout le centre (les dents creuses)
- Préserver les terres agricoles
- Aménager la Zac du Feldele
- Développer le commerce

Les objectifs intercommunaux :

- Maintenir les zones d'activités artisanales existantes
- Créer une zone intercommunale en relation avec la nouvelle route
- Doter le territoire en équipements sportifs et culturels
- Prévoir l'évolution de la résidence Saint Brice en maisons senioriales
- Fibre numérique très haut débit (SDAN) schéma directeur d'aménagement du numérique

Les contraintes spécifiques réglementaires que la commune connaît :

- Plan de prévention risques inondations (PPRI) Ill et Largue
- Plan de prévention mouvement de terrains Largue
- Monuments historiques
- Canal – trains – voiries départementales

La population pourra être impliquée au travers des travaux de la commission urbanisme et de réunions publiques.

---oOo---

## 8) DIVERS

**Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier** pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Monsieur René BOULANGER domicilié à TAGSDORF, 1a rue de la Vallée avait été nommé pour la précédente période.

Le maire propose de le reconduire à cette fonction.

---

### **Agence bancaire mobile**

Le crédit agricole Alsace Vosges envisage d'implanter une agence bancaire mobile à Illfurth.

Le camion serait de passage une fois par semaine, à raison de 2 à 3 heures. La commune est chargée de trouver un emplacement d'une longueur de 7m096 - largeur 2m140 + largeur du podium 2m.270 soit une largeur de 4m41. L'emplacement idéal serait l'impasse des écoles. Le crédit agricole mettra gratuitement à la disposition de la commune un support de communication, tableau d'affichage.

Tous les travaux seront pris en charge par le crédit agricole.



### **Aménagement du rond-point route de Mulhouse**

Le collège a présenté trois maquettes d'aménagement le 09 janvier dernier. Le choix définitif est prévu le lundi 19 janvier à 17h30 et tous les conseillers y sont invités.

--

### **Réunion publique**

La réunion publique, annoncée lors de la campagne municipale, est prévue le mercredi 04 février prochain à 19h30. Un tract sera diffusé avec le bulletin municipal de janvier.

--

### **Remerciements** reçus en mairie

La famille de Monsieur Jacques DENTZ, décédé en décembre  
Monsieur André STOECKLIN, à l'occasion de son anniversaire  
Madame Annie LOUVAT, à l'occasion de son anniversaire  
Madame Denise SCHMERBER, à l'occasion de son anniversaire

--

Madame Sonia BADER a demandé une disponibilité, pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> février prochain.

Une offre d'emploi a été diffusée sur le site de CAP TERRITORIAL le 31 décembre et à la date d'aujourd'hui, 36 candidatures ont déjà été déposées.

---

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 23 h 40.